

Animateur Bénévole (polyvalent) de Club

Cette formation est mise en place par les commissions régionales de formation en fonction des besoins de la région. Elle est transversale aux branches « dirigeant », « arbitre » et « technique ».

Cette formation est conseillée (mais non obligatoire), comme préalable, pour entreprendre le cursus des formations fédérales d'Entraîneur.

1. Conditions d'inscription

Pour s'inscrire en formation, il faut être licencié (promo ou traditionnel) et s'acquitter des droits d'inscription.

2. Volume horaire de la formation :

15 heures (réparties sur 2 journées)

3. Programme

- Les rôles, droits et devoirs des différents cadres sportifs (arbitres, techniciens, dirigeants, joueurs) ;
- Le club (constitution, fonctionnement, ressources) ;
- Le projet de club, recherche de subventions, le FNDS et la DRDJS ;
- Le comité et la ligue (fonctionnement, liaison club/comité, plan d'action technique départemental et régional, structure, technique...) ;
- Organigramme de la FFFT ;
- Les différents types de pratique et de publics (baby ping, loisirs, compétiteurs, apprentissage et perfectionnement des jeunes,...) → incidences sur l'organisation de la pratique ;
- Les compétitions départementales (jeunes et adultes) ;
- Présentation des structures d'entraînement de la ligue pour les jeunes (Pôle Espoirs, CPS...) ;
- Règlement (principales règles, mutations, certificat médical, classement,...);
- Découverte de l'activité ;
- L'animation d'une séance collective ;

Aspects techniques fondamentaux :

les conditions de réalisation communes à tous les coups techniques (relâchement, dissociation segmentaire, gainage du tronc, appuis, équilibre, mobilité à la table...) et les critères d'analyse d'un coup technique (type d'action sur la balle, moment d'interception de la balle sur la trajectoire, point d'impact balle-raquette, orientation globale du geste, rythme, orientation générale du mouvement, segments principalement utilisés).

Passage du grade d'arbitre de Club

Les stagiaires pourront suivre la formation et passer un test d'arbitrage et se verront remettre le diplôme d'arbitre de club.

Les stagiaires ayant déjà ce diplôme pourront être dispensés de ce cours situé en début de formation.

Le but de cette formation est de donner envie d'encadrer et d'animer l'activité, d'en savoir plus sur le Tennis de Table (la technique, le jeu...).

Il reste aux ligues la charge de délivrer une attestation de présence et de réussite à cette formation mais pas un diplôme comme ceux des autres grades de la formation (ED, ER et EF).

